Notice d'aide pour remplir le CERFA 14609*05

Remplir soigneusement et correctement toutes les rubriques :

- **Les rubriques avec un astérisque** (*) sont **obligatoires** donc doivent être renseignées

- **Le numéro de sécurité sociale** du demandeur et du codemandeur **est obligatoire**

- Si vous avez plusieurs codemandeurs, remplissez autant de formulaires CERFA que nécessaire, à partir de la page 2

- **Vos enfants majeurs ou vos parents**, ne figurant pas dans vos avis d'imposition n-1 et n-2 ou dans ceux de votre Codemandeur, ne sont pas des personnes à charge.
  En revanche, vous pouvez les inscrire en « Codemandeur ».

  Pour les autres personnes majeures, sans aucun lien de parenté, elles peuvent être soit :
- Des « Hébergés » ➔ dans ce cas, elles n'apparaissent pas sur votre demande ;
- Des « Colocataires » ➔ alors, il faut les inscrire dans la rubrique « Vos colocataires ».

- **Vos enfants mineurs** sont dans l'une des rubriques ci-dessous :
  - Personnes à charge donc à renseigner dans la rubrique « Personnes fiscalement à votre charge ou … » ;
  - Autres enfants ➔ pour ceux qui sont en « Droit de visite » ou « Garde alternée ». Dans ce cas, il faut cocher la case correspondante à leur situation.

Votre situation professionnelle :

- Salarié du privé en CDI = case D2 ;
- Agent de l'Etat (personnels civils ou militaires, fonctionnaires ou employés par l'Etat) = case D3 ;
- Agent hospitalier = case D4 ;
- Agent des collectivités territoriales = case D5 ;
- Indépendant (commerçants, auto-entrepreneurs, artisans, …) = case D8 ;
- Chômage = case D9 ;
- Retraité = case D10 ;
- Autres situations (AAH, minima sociaux, sans emploi) = case D11.
- Salarié du privé CDD ou Intérimaire = case D13 ;

- **Revenus annuels des années N-2 et N-1 par rapport à l'année courante** (exemple en 2023, Avis d'impôt N-2 = 2021 et celui de N-1 = 2022) => il faut inscrire dans ces rubriques votre « Revenu fiscal de référence » qui figure sur votre Avis d'Imposition et non pas le « montant des impôts » que vous avez à payer.

Votre situation :

- **Concernant « votre logement actuel »** ➔ cette rubrique est obligatoire, il faut remplir soigneusement toutes les cases correspondantes à votre situation actuelle, notamment la case obligatoire : « Nombre de personnes habitant dans le logement ».

Ces réponses vont permettre de déterminer le niveau de priorité à votre relogement.

Par ailleurs, lorsque vous cochez une case, vous devez joindre les justificatifs qui confirment votre réponse. Voici des exemples de documents à joindre au dossier :

- Logement non décent / Logement indigne ➔ rapport du service hygiène ou ARS ;
- Logement repris ou mis en vente par son propriétaire ➔ courrier du bailleur ;
- En procédure d'expulsion ➔ jugement d'expulsion ;

- **Concernant votre « Famille »**

- Violence au sien du couple ➔ plainte (les mains courantes ne sont pas recevables) ;
- Divorce ou séparation ➔ jugement de divorce ou justificatif d'un avocat … ;
- Rapprochement familial ➔ attestation autorisation de l'OFII.

Le logement que vous recherchez :

Il faut remplir soigneusement toutes les cases correspondantes à vos critères de recherche, notamment la case obligatoire : « Nombre de personnes à loger ».